

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 12 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 6 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Nombre de délégués participant au vote : 13

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Deborah SIDDI, NIEL Guillaume, Stéphanie BÉRITAULT

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER, LE BRESTEC Damien

**Titulaires absents excusés :**

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurelia AUDRAIN, Céline VERMOSEN

**Suppléants présents :**

Elus Ligné : Maurice PERRION, JOURDON Deborah

**Suppléants absents excusés :**

Elus Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Cécile COTTINEAU, FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie, MENET Anita

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BERITAULT

**N°12.03.2025-01 : AUGMENTATION DES TARIFS PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE DU SIVOM**

Lors du débat d'orientation budgétaire présenté en comité syndical le 12 février 2025, il était évoqué la nécessité d'augmenter les tarifs pour tenir compte de l'inflation et ainsi éviter des augmentations brutales des tarifs.

L'inflation de 2 % constatée en 2024 a été appliquée à l'ensemble des grilles tarifaires, à l'exception des tarifs d'autofinancement qui n'avaient pas fait l'objet d'une augmentation depuis plusieurs années et qu'il a fallu réactualiser pour tenir compte de la réalité des prix du marché. En outre, le tarif d'adhésion aux espaces jeunes n'a pas fait l'objet d'une augmentation.

Ces tarifs ont été travaillés et validés par le bureau syndical du 26 février 2025.

Ces tarifs seront applicables à compter du 5 juillet 2025.

**Vu**

- Le code général des collectivités territoriales,
- Les délibérations 22.03.2023-07 fixant les tarifs pour les services ALSH et périscolaires,
- La délibération du 21.03.2023-07 fixant les tarifs adhésion pour le service jeunesse

- La délibération du 13.12.2023-03 fixant les tarifs activités pour le service jeunesse
- Le débat d'orientation budgétaire présenté lors du comité syndical du 12 février 2025
- L'avis favorable du bureau réuni le 26 février 2025,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 13</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- D'approuver une augmentation des tarifs du SIVOM de 2%
- D'adopter en conséquence à compter du 5 juillet 2025 les tarifs joints en annexe sur les structures petite enfance, enfance et jeunesse,
- Dire que les délibérations antérieures fixant les tarifs sont abrogées à compter du 5 juillet 2025,

La Présidente,



Anne-Maria CORDIER  
3 place de la Perretterie  
44 850 LIGNÉ  
Tel : 02.51.12.20.04  
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance



: Stéphanie BERITAULT

Publié sur le site internet du SIVOM du secteur de Ligné le : 20/03/2025